

Séance publique du 28 mai 2001

Délibération n° 2001-0076

commission principale :

objet : **Désignation d'un représentant au sein de l'Association quartiers en crise**

service : Délégation générale aux affaires générales - Mission d'audit - Contrôle des gestions externes

Le Conseil,

Vu le rapport du 17 mai 2001, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Par délibération en date du 12 juillet 1994, la Communauté urbaine a décidé d'adhérer à l'Association quartiers en crise.

Cette association, dont le siège social est situé à Bruxelles, a pour vocation d'assurer la revitalisation des quartiers en crise par le biais d'actions de coopération internationales et notamment européennes.

Elle réunit des collectivités territoriales confrontées aux enjeux de restructuration urbaine dans les domaines d'aménagement, économiques, culturels et sociaux.

A la suite du renouvellement du conseil de Communauté, il convient de désigner le représentant de la Communauté urbaine à l'Association quartiers en crise ;

Vu ledit dossier ;

Vu sa délibération en date du 12 juillet 1994 ;

Vu le résultat du scrutin ;

DELIBERE

Désigne madame Christelle Marquaille en tant que représentante de la Communauté urbaine au sein de l'Association quartiers en crise.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,